

Département de la Moselle



COMMUNE DE MANOM

57100 MANOM

☎ : 03 82 53 63 64

Fax : 03 82 53 26 82

e-mail : mairie.manom@wanadoo.fr

ARRETE n°6/2018

En date du 18 janvier 2018

Arrêté du Maire

portant sur des travaux sur les réseaux d'assainissement et AEP

Le Maire de la Commune de Manom.

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les articles R110-1, R110-2, R411-8, R417-10 du Code la Route.

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977.

Vu la demande de SOTRAE.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

ARRETE :

Article 1 : SOTRAE est autorisée à effectuer des travaux sur le réseau AEP rue André Maginot.

Ces travaux s'effectueront du 24 janvier 2018 jusqu'à fin de travaux.

Article 2 : La chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit au droit du chantier.

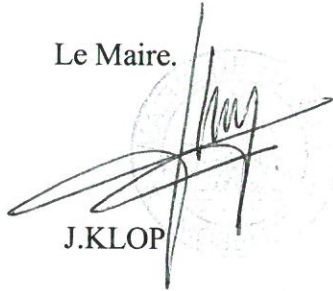
Article 3 : La signalisation visée en article 2 sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur et notamment les dispositions du livre 1-8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret du 30 novembre 1978 et des circulaires du 22 octobre 1963 et août 1969 sur la réglementation temporaire des routes. Cette signalisation sera assurée par l'entreprise en charge des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté ci-dessus seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Les services de la Police Nationale et de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté sera à l'affichage en Mairie, dans toute la commune et une ampliation sera transmise à :

- * M. le Commissaire Central de Thionville.
- * M. le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers de Thionville.
- * M. l'Ingénieur subdivisionnaire de l'UTR57 Thionville-Est.
- * M. le Directeur de la TRANSFENSCH.
- * M. le Directeur de SOTRAE.
- * Mme GOMILA la Correspondante presse.

Le Maire.



J.KLOP